



1 rue de la Prévoyance  
28000 CHARTRES

[association.epargne@gmail.com](mailto:association.epargne@gmail.com)

Pour de plus amples informations :

[www.epargneznous.com](http://www.epargneznous.com)

## BULLETIN D'INFORMATIONS N° 27

### Aux Adhérents et aux Habitants / Riverains du Quartier de l'Épargne

Créée en 2007 suite à l'annonce par voie de presse de la création d'une ZAC Pôle Gare, l'Association n'a cessé que d'œuvrer à la préservation de la qualité de vie des « RIVERAINS » de ce quartier « gare ». En effet, les impacts en termes de circulation et de stationnement n'impacteront pas seulement le quartier de l'Épargne mais indubitablement, l'ensemble des habitants résidant sur les axes de la ZAC. Ils subiront de « plein fouet » ces nuisances. Outre le travail constant lié à ce projet pharaonique, l'Association est devenue un acteur indispensable auprès des différentes instances et peut intervenir sur les projets immobiliers du quartier.

Comme vous le constatez, les travaux battent « leur plein » aujourd'hui ce qui nous donne un avant goût de ce qui nous attend pour les années à venir ! Nous avons parfois été entendus lors des différentes consultations mais notre voix doit encore être plus forte lors des nouveaux aménagements, notamment concernant les voies de circulation jouxtant la ZAC et en rappelant au Maire sa promesse de ne pas procéder à d'éventuelles expulsions.

C'est pourquoi votre soutien nous est précieux et indispensable : plus les adhésions sont nombreuses, plus l'Association est « solide et résistante »

Pour l'Association, Soline Girard, Présidente.

#### « Rue du Chemin de Fer »

L'une des exigences fortes de l'Association sera la mise en place d'une interdiction de circuler dans la rue du Chemin de fer afin d'éviter les « dépose-minute » de la gare et le stationnement sauvage lors des manifestations de l'EPCS. Pour se faire, elle demandera l'installation de bornes aux entrées des rues de la Concorde, de la Prévoyance et du Chemin de fer, avec aucune dérogation possible ! (Hormis pour les résidents et leur famille)

#### **Vide grenier 2019 : ANNULE**

La manifestation qui devait se dérouler le dimanche 29 mai 2019 a été annulée suite à l'annonce de la reprise des travaux de dévoiement des canalisations des eaux usées de Mainvilliers à partir de la seconde quinzaine de mars jusqu'à la fin de l'été : la rue du Chemin de fer sera impraticable avec des impacts significatifs en termes d'accueil pour les participants et les visiteurs.

#### Complexe sportif et culturel

Si l'on écoute un tant soit peu les annonces de la Mairie ou de Chartres Métropole, l'EPCS serait pour demain ! Mais ce serait oublier que l'affaire est encore en justice et que le projet est suspendu ! En effet, l'Association a mené devant le Tribunal Administratif d'Orléans les maîtres d'ouvrage, **entre autre**, pour absence d'étude environnementale et d'enquête publique.

Une troisième enquête publique s'est donc déroulée du 13 février 2019 au 13 mars 2019 et de nombreux commentaires ont été communiqués au commissaire enquêteur : par des membres de l'association, mais aussi par des habitants de l'agglomération, des partisans et des opposants... Malgré un nombre important de questionnements et d'aberrations soulignées, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à cette troisième enquête publique, **stipulant que toutes les réponses émises par la maître d'œuvre étaient satisfaisantes et concluant que : « tout aménagement dans le domaine public est synonyme de perturbations pour les usagers et les riverains », mais il estimait, en l'état actuel, que « les préjudices n'étaient pas insurmontables » !**

Un commissaire enquêteur, se devant d'analyser, de critiquer et d'argumenter les dossiers remis et non pas simplement transposer les propos du maître d'ouvrage, l'Association ne s'est pas privée de saisir le Tribunal Administratif d'Orléans pour défaut de motivation des conclusions et demander une réelle analyse du dossier, basée sur des motivations précises et sérieuses.

**Pour davantage d'informations sur les actions « d'Épargnez-Nous ! », RDV sur le site, régulièrement mis à jour !**

#### COUPON D'ADHESION 2019 A L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU QUARTIER DE L'EPARGNE

NOM : ..... PRENOM : ..... NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : ..... NUMERO DE TELEPHONE : ..... EMAIL : .....

Adhère(ons) à l'association et verse(ons) une cotisation de 10€ par personne soit ..... € au total.

Coupon et paiement à transmettre au N°1 rue de la Prévoyance 28 000 CHARTRES